



**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

*COVID-19*

**Fermeture des établissements scolaires au Québec : le gouvernement prend la bonne décision**

**Montréal, le 13 mars 2020** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) salue la décision du gouvernement de François Legault de fermer tous les établissements scolaires du Québec, en raison de la propagation de la COVID-19.

« Depuis plusieurs jours, mais particulièrement depuis hier, les enseignantes et enseignants étaient inquiets quant à leur santé, à celle de leurs proches, de leurs collègues et de leurs élèves. Tous se posaient beaucoup de questions auxquelles il y avait peu de réponses. La Fédération autonome de l'enseignement salue donc la sage décision du premier ministre François Legault de fermer tous les établissements scolaires du Québec au moins jusqu'au 30 mars 2020, puisque celle-ci se veut dans l'intérêt des élèves et des profs, mais aussi de tous les personnels en éducation et de la population québécoise », a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

La FAE invite les enseignantes et les enseignants à la plus grande prudence au cours des deux prochaines semaines et à respecter les règles de santé publique qui s'appliquent.

Durant son point de presse, le premier ministre François Legault a confirmé que le personnel enseignant continuera d'être payé pendant cette période. La FAE est toutefois très consciente des répercussions qu'aura cette décision sur l'ensemble des enseignantes et enseignants, particulièrement celles et ceux à statut précaire qui ne sont pas sous contrat. En ce sens, la FAE fera les représentations nationales nécessaires auprès de la Direction générale des relations de travail du ministère de l'Éducation.

La FAE invite aussi les profs à communiquer avec leur syndicat local pour toute question concernant leur contrat de travail. La FAE est en lien direct avec chaque syndicat affilié à la FAE et les suivis requis seront faits au cours des prochains jours. Aussi, la FAE continuera de suivre l'évolution de la situation grâce à son comité de vigilance et diffusera de l'information sur son site Internet au [www.lafae.qc.ca/covid-19](http://www.lafae.qc.ca/covid-19) ainsi que sur sa page Facebook [www.facebook.com/lafae.qc.ca](https://www.facebook.com/lafae.qc.ca)

À noter que la FAE annule aussi tous les rassemblements ainsi que les activités de visibilité et de mobilisation prévues jusqu'au 30 mars 2020 et auxquelles des enseignantes et enseignants devaient participer.

Enfin, pour toute question concernant votre santé, le gouvernement invite la population à téléphoner au 1 877-644-4545 ou à visiter le [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca).

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

**Source** : Fédération autonome de l'enseignement

**Renseignements** : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca)